



Association Française du Transport Routier International

Communiqué de presse

L'AFTRI soutient le régime TIR en Algérie !

Alger : Marc GROLLEAU, Président de l'AFTRI vient de rencontrer en partenariat avec l'IRU, l'Administration des douanes, la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie et les représentants de la profession pour les convaincre de la nécessité de mettre en œuvre la Convention TIR. L'Algérie, bien que signataire de la Convention TIR, n'a pas encore, à la différence des deux autres pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie, intégré ce régime douanier dans ses procédures nationales.

Le Président de l'AFTRI et M. ACRI, Responsable du système TIR à l'IRU, ont rappelé à leurs différents interlocuteurs pourquoi le régime TIR répond aux attentes de l'ensemble des acteurs économiques, de part et d'autre de la Méditerranée.

A l'occasion de ce déplacement, Marc GROLLEAU a aussi rencontré le Ministère Algérien des Transports. Il a évoqué avec le Directeur des Transport Terrestres, **le développement du TIR comme une des solutions au désengorgement des zones portuaires et à la sécurisation des transports effectués depuis l'Union Européenne vers l'Algérie.**

L'AFTRI développe de longue date, un réseau de veille réglementaire internationale avec ses partenaires institutionnels et privés dans les trois pays du Maghreb. Au regard d'évènements économiques importants survenus ces derniers mois en Algérie, le Président GROLLEAU a estimé qu'il était nécessaire de soutenir ce partenaire commercial majeur de la France.

L'AFTRI s'engage à accompagner les professionnels du transport **vers l'adoption d'un instrument de simplification du commerce, vecteur de développement économique.**

Paris, le 3 décembre 2009

Association Française du Transport Routier International

Contact : Chantal LEZINEAU

☎ 01 53 53 02 40